



Taux actuels de d'émaciation : 13% retard de croissance : 39.9% Proportion souffrant d'insuffisance pondérale : 28.8%

Source : Gouvernement tchadien (DHS et MICS, 2014-15)

Bons résultats

- Chad : ce pays a créé une ligne budgétaire distincte pour la nutrition, rendant possible la transparence et la responsabilisation des dépenses.
- La stratégie/politique nationale en matière de nutrition fixe des objectifs de nutrition assortis de délais et un mécanisme multipartite et multisectoriel de coordination des politiques a été mis en place.
- Chad : les décideurs disposent d'enquêtes régulières sur la nutrition statistiquement représentatives au niveau national. La dernière enquête a été publiée en 2015.
- Chad : l'État promeut les pratiques d'alimentation complémentaire.

Points à améliorer

- Les dépenses consacrées à l'agriculture (8.3% des dépenses publiques en 2016) se rapprochent des engagements pris par le gouvernement dans la Déclaration de Maputo de l'Union africaine (10% des dépenses publiques), sans toutefois leur correspondre tout à fait.
- Chad : les dépenses de ce pays dans le secteur de la santé (6.3% des dépenses publiques en 2015) ne correspondent pas tout à fait aux engagements (15%) énoncés dans la Déclaration d'Abuja.
- Chad : l'État n'a pas assuré la sécurité foncière des populations rurales. La délivrance de titres de propriété est médiocre et les marchés fonciers fonctionnent mal.
- Chad : dans ce pays, la loi n'accorde pas aux femmes les mêmes droits économiques qu'aux hommes. Hommes et femmes jouissent des mêmes droits d'accès à la propriété des terres agricoles, mais la loi n'est pas effectivement appliquée et les pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes persistent, accentuant leur vulnérabilité à la faim et à la malnutrition.
- Chad : ce pays n'a pas consacré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans son droit interne.
- Chad : le faible accès à des sources d'eau potable améliorées (55% en 2015) et à des installations sanitaires améliorées (9.5% en 2015) empêche l'obtention de résultats positifs en matière de lutte contre la faim et la malnutrition.
- Chad : seulement 54.7% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été vues, au moins une fois pendant leur grossesse, par un agent de santé qualifié en 2014-2015.
- Chad : dans ce pays, le niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation et du droit à la sécurité sociale est médiocre.
- Chad : les dispositifs de protection sociale sont élémentaires et ne couvrent que peu de risques pour un nombre limité de bénéficiaires.

Indice d'engagement pour la réduction de la faim (HRCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang HRCI sur 45
\$ Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans totales ¹	8.3%	2016	13e
\$ Part des dépenses publiques consacrées à la santé dans totales ²	6.3%	2015	24e ex aequo
Politiques			
Accès à la terre (sécurité foncière) ³	Médiocre	2016	43e
Accès aux services de vulgarisation et de recherche agricoles ³	Moyen	2013	34e ex aequo
Système d'état civil: taux d'enregistrement des naissances vivantes	12%	2014-2015	43e
Fonctionnement des systèmes de protection sociale ³	Médiocre	2016	21er ex aequo
Lois			
Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation ³	Médiocre	2016	29e ex aequo
Égalité d'accès hommes-femmes aux terres agricoles (droits de propriété) ⁴	Dans la loi, pas dans la pratique	2012	1er ex aequo
Égalité hommes-femmes des droits économiques ⁴	Pas dans la loi	2014	26e ex aequo
La Constitution reconnaît le droit à la protection sociale (oui/non)	Non	2017	29e ex aequo

¹ Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la l'agri. (énoncés dans la Déclaration de Maputo de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

² Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la santé (énoncés dans la Déclaration d'Abuja de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

³ Résultats possibles: ● Très médiocre/Médiocre ● Moyen ● Bon/Très bon

⁴ Résultats possibles: ● Pas dans la loi ● Dans la loi, pas dans la pratique ● Dans la loi et dans la pratique

Indice d'engagement contre la malnutrition (NCI)

Dépenses publiques	Résultat*	Année	Rang NCI sur 45
\$ Budget distinct pour la nutrition (Non/Sectoriel uniquement/Oui)	Oui	2016	1er ex aequo
Politiques			
Taux d'enfants supplémentés en vitamine A	85%	2015	18e
L'État promeut une alimentation complémentaire (oui/non)	Oui	2011	1er ex aequo
Population ayant accès à une source d'eau améliorée	55%	2015	42e
Population ayant accès à un assainissement amélioré	9.5%	2015	44e
Visites médicales pour les femmes enceintes	54.7%	2014-2015	44e
Importance de la nutrition dans la politique nationale de développement ¹	Modérée	2017-2021	21er
Stratégie/politique nationale en matière de nutrition (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
Coordination multipartite et multisectorielle des politiques (oui/non)	Oui	2017	1er ex aequo
Objectifs de nutrition assortis de délais (oui/non)	Oui	2014	1er ex aequo
Enquête nationale sur la nutrition ces 3 dernières années (oui/non)	Oui	2015	1er ex aequo
Lois			
Consécration du CICS [^] dans le droit interne ²	Non consacré dans le droit	2016	33e ex aequo

¹ Résultats possibles: ● Faible ● Modérée ● Grande (remarque : par rapport aux autres pays).

² Résultats possibles: ● Non consacré dans le droit ● Faiblement/Largement consacre dans le droit ● Pleinement consacré.

[^] Code international de commercialisation des substituts du lait maternel